

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° II-118

présenté par  
M. Lagarde et M. Guy Bricout

**ARTICLE 52****Mission « Cohésion des territoires »**

Rédiger ainsi la cinquième ligne du tableau de l'alinéa 18 :

«

Couple ayant deux personnes à charge	2 951
--------------------------------------	-------

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise, bien que l'augmentation de 25 % du montant initial soit purement aléatoire, à montrer que vivre seul avec deux personnes à charge n'est pas la même chose que vivre en couple avec deux personnes à charge.